

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

Présents : MM BONNETERRE Alexandra, BOUTET Frédérique, BOUTY Anthony, BRANTHOME Valérie, BROUSSE Vanina, CHEVALIER Anick, CHEVALIER David, COURTIoux-DELAGÉ Mathieu, FETIS Sandrine, GEMEAU Stéphane, LAFONT Serge, MEILLAT Marie-Odile, PAGNOUX Romain, PETUREAU Jean-Paul, VARDELLE Jean-Christoph.,

Excusé : aucun

Secrétariat : Mme LABROUSSE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme BOUTET Frédérique

1- Délibérations à prendre

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 14 avril à 21 h en présence de tous les conseillers municipaux pour une séance principalement consacrée au vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et des budgets primitifs. Monsieur le Maire précise que la commission des finances s'est réunie les 18 mars et 8 avril et que les documents présentés ont été au préalable validés par la conseillère des Finances Publiques aux décideurs locaux.

Les comptes de gestion en parfaite conformité avec les comptes administratifs retraçant l'exercice 2020 sont en premier lieu adoptés : Budget général : 75 278.50 € sont affectés à l'investissement et l'excédent de 336 446.36 € est reporté en fonctionnement, Budget commerces : 11446.55 € sont affectés en investissement et un excédent de 2929.87 € est reporté en fonctionnement, Budget assainissement : 5594.04 € sont reportés en fonctionnement et 147563.69 € en investissement.

Monsieur le Maire indique alors au conseil municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année des taxes directes locales. Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se voient transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues en 2020 par le Département. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021 qui s'établissent ainsi : taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.22 % (15.33 % taux communal + 22.89 % part départementale, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.91 % et cotisation foncière des entreprises 22.52 %).

Il a été ensuite procédé au vote des budgets primitifs 2021.

Budget général : Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 068 370.36 € pour la section de fonctionnement et à 493 346.70 € pour la section d'investissement. Sont programmées les opérations suivantes : la fin des travaux d'extension de l'atelier communal, l'achat des plaques des habitations et rues en vue de l'arrivée de la fibre, l'aménagement des accès publics aux entreprises DANGLADE et LABROUSSE, la pose d'une nouvelle passerelle en acier galvanisé à Pontcharraud, les travaux de voirie dans le cadre du programme FDAC 2021, le lancement de la consultation des travaux de rénovation du Moulin de la Cour en vue d'un démarrage des travaux en septembre, la poursuite de la régularisation de l'emprise de la voirie communale et diverses cessions de délaissés aux administrés, l'achat d'un terrain situé dans le Bourg afin de constituer une réserve foncière, des acquisitions diverses (tables supplémentaires pour la salle du conseil municipal, défibrillateurs, mobilier urbain, matériel pour le service technique...), le changement de deux poteaux incendie. Sont également inscrites au budget : la création d'une réserve incendie au village de Labrousse et la rénovation énergétique du bâtiment mairie-école-bibliothèque-agence postale : pour ces deux dossiers des demandes de subvention sont en cours. La commune participera également à l'équipement numérique des cinq classes du SIVOS à hauteur de 2000 €.

Budget assainissement : il s'équilibre à la somme de 23 559.24 € pour la section de fonctionnement et 160 446.49 €. Une étude diagnostique a été confiée à Charente Eaux pour la réfection des lagunes.

Budget commerce : Il s'équilibre à la somme de 14 429.87 € pour la section de fonctionnement et 23 946.55 € pour la section d'investissement. Les travaux d'aménagement de l'étage en tiers lieu se terminent. L'isolation des combles du bâtiment sera réalisée en mai. Le Conseil municipal décide de donner une suite favorable à la demande de location du tiers lieu par l'association « Le Comptoir Des Lions » à compter du 1^{er} juin et fixe le prix de la location mensuelle à 100 € HT. L'association a déposé deux dossiers de demande de subvention auprès du GAL (programme leader) pour

leur projet de développement de leur activité et en mettant en place le zéro déchet, et auprès de CALITOM dans le cadre du projet « mieux vivre sans déchet en Charente Limousine. L'obtention d'un financement public étant nécessaire à la validation de leurs demandes, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention communale de 25 € à chaque projet.

Conventions avec le CSCC : les conventions avec le Centre Socio Culturel du Confolentais sont renouvelées dans les conditions identiques pour l'année 2021, à savoir : maintien de la bourse d'été de 20 € par enfant et par an pour les enfants fréquentant le centre de loisirs, attribution d'une subvention annuelle de 300 € au CSCC pour les autres activités proposées hors enfance/jeunesse.

Point sur les cessions et acquisitions : Les dossiers de régularisation de parties de la route de Chez Fougère ainsi que celle des Ceps à Puygrenier sont dans l'attente de la signature des actes.

Prochain Conseil Municipal le : jeudi 20 mai 2021 à 20 h 30 mn.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.